

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 mai 2025 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Véronique ERNEWEIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Michel ETTLINGER pour les points 1 à 4), Adjoints Mmes et MM. Marianne LAVERT, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Aurélien ALETON, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, Isabelle QUIRIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Viviane PAULEN pour les points 1 à 4).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés :

M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à Mme Sarah JEOFFROY
M. David BEUCHER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER

Date de la convocation : 13 mai 2025

Secrétaire de séance : Viviane PAULEN

Délibération N°DEL-015-2025

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Extinction de créances

Les services du SGC Saverne ont communiqué un état de créances déclarées éteintes par une décision juridique.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2019 et le titre 132, relatif à une concession au cimetière pour 400€, en raison d'un surendettement.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

La créance concernée sera imputée en dépense au 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget communal. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal,

DECIDE

- **D'éteindre** la créance susmentionnée.

- **D'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Viviane PAULEN



Le Maire :
Xavier ULRICH

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/05/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 26/05/2025



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 mai 2025 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Véronique ERNEWEIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Michel ETTLINGER pour les points 1 à 4), Adjoints Mmes et MM. Marianne LAVERT, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Aurélien ALETON, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, Isabelle QUIRIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Viviane PAULEN pour les points 1 à 4).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés :

M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à Mme Sarah JEOFFROY
M. David BEUCHER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER

Date de la convocation : 13 mai 2025

Secrétaire de séance : Viviane PAULEN

Délibération N°DEL-016-2025

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Instauration de la redevance réglementée pour chantiers provisoires

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108 et R2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

DECIDE

- **d'instaurer** ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- **d'en fixer** le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Viviane PAULEN

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/05/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 26/05/2025

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 mai 2025 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Véronique ERNEWEIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Michel ETTLINGER pour les points 1 à 4), Adjoints Mmes et MM. Marianne LAVERT, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Aurélien ALETON, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, Isabelle QUIRIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Viviane PAULEN pour les points 1 à 4).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés :

M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à Mme Sarah JEOFFROY
M. David BEUCHER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER

Date de la convocation : 13 mai 2025

Secrétaire de séance : Viviane PAULEN

Délibération N°DEL-017-2025

3. Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

OBJET : Recours à l'EPFL pour une acquisition foncière

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,

VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Schwindratzheim à l'EPF d'ALSACE le 23 avril 2025,

Le Conseil municipal,

DECIDE

- **De demander** à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter le bien situé à Schwindratzheim (67270), 11 rue du Moulin, figurant au cadastre sous la section 04 parcelles numéros 197 et 198, d'une superficie totale de 00 ha 18 a 98 ca, consistant en un ancien corps de ferme à l'abandon en vue d'y réaliser un projet d'habitat mixte

- **D'approuver** les dispositions des projets de convention de portage foncier et de convention de mise à disposition de biens annexés à la présente délibération
- **D'autoriser** M. le Maire à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Viviane PAULEN

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/05/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 26/05/2025

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 mai 2025 à 20h00

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **18**

Conseillers présents : **14**

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Michel ETTLINGER, Véronique ERNEWEIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Michel ETTLINGER pour les points 1 à 4), Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, Françoise TAESCH, Bernard RIEHL, François GUILLEREY, Christian DIEBOLD, Aurélien ALETON, Josselène LUTZ, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, Isabelle QUIRIN (arrivée pour le vote du point 5 avec procuration à Viviane PAULEN pour les points 1 à 4).

Conseillers absents : **4**

Absents excusés :

M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à Mme Sarah JEOFFROY
M. David BEUCHER qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
Mmes et MM. Sylvie SCHNITZLER et David KOEPFINGER

Date de la convocation : 13 mai 2025

Secrétaire de séance : Viviane PAULEN

Délibération N°DEL-018-2025

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

OBJET : Gestion des salles communales 2025-2026

Considérant que la commune gère les salles communales depuis le 1^{er} septembre 2024,
Considérant que le Conseil Municipal décide des modalités de gestion des salles communales,

M. le Maire propose les modalités suivantes :

- a) **La gestion des salles est réalisée directement par la Commune**
- b) **La liste des locaux loués est la suivante :**

Centre culturel	Salle polyvalente
Salle RDC	Salle RDC
Salle 2 ^{ème} étage	Cuisine
Bar	Buvette
Cuisine	Salle sud 1 ^{er} étage
Loges	Salle nord 1 ^{er} étage

- c) **Les tarifs de location pour la période du 01.09.2025 au 31.08.2026 sont les suivants :**

SALLE POLYVALENTE

Locations par jour	
Local	Schwindratzheim
Salle RDC	600,00 €
Salle RDC + buvette + cuisine	680,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €
Dégrèvements	
Manifestation 2è jour consécutif	-50%
Manifestation 3è jour consécutif	-75%
Salons, expositions, concerts avec entrée libre	-50%
Options (par manifestation)	
Podium	100,00 €
Piste de danse	200,00 €

Le podium et la piste de danse ne seront pas facturés aux associations suivantes qui ont financé ces équipements :

- Football club de Schwindratzheim
- Société de musique Concordia
- Amicale sapeurs-pompiers de Schwindratzheim
- Association de pêche et de pisciculture
- Tennis club du Pays de la Zorn
- Association des producteurs de fruits de Schwindratzheim

Les locations par jour sont réservées aux associations et organismes ayant une activité à Schwindratzheim.

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC	180,00 €	250,00 €
Salle sud 1er étage	100,00 €	160,00 €

Les locations se feront soit à l'année soit au trimestre.

Il n'y aura pas de location aux particuliers.

Location annuelle par association	
Salle nord 1er étage	240,00 €

Forfaits nettoyage	
Cuisine	80,00 €
Buvette	50,00 €
Salle sud 1er étage	20,00 €
Salle RDC	150,00 €
Sanitaires	80,00 €

CENTRE CULTUREL

Locations par jour		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	200,00 €	295,00
Salle moyenne (coté scène)	150,00 €	190,00 €
Bar	30,00 €	45,00 €
Cuisine	100,00 €	125,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €	80,00 €
Couverts par multiple de 48	15,00 €	15,00 €
Dégrèvements		
Manifestation 2è jour consécutif	-50%	
Manifestation 3è jour consécutif	-75%	

Locations annuelles (1h/semaine)		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	220,00 €	350,00 €
Salle 2ème étage	75,00 €	120,00 €

Les locations se feront soit à l'année soit au trimestre.

Locations annuelles à la séance		
Local	Schwindratzheim	Autres
Salle RDC entière (scène, loges, vidéo et sono incluses)	5,00 €	10,00 €

Pour bénéficier de ce tarif, il faudra prendre au minimum 5 séances sur l'année et réserver les dates lors de l'établissement de la convention.

Forfaits nettoyage	
Cuisine	75,00 €
Bar	50,00 €
Salle 2ème étage	50,00 €
Salle RDC	75,00 €
Sanitaires	50,00 €

d) Les tarifs en cas de détérioration, casse ou perte :

Tarif de remplacement vaisselle (casse ou perte)

Assiette carrée 27 cm	8,00 €
Assiette carrée 24 cm	6,50 €
Assiette creuse 21 cm	6,00 €
Assiette plate	4,00 €
Tasse à thé 15 cl	4,00 €
Sous-tasse thé 14 cm	2,50 €
Corbeille à pain inox	6,50 €

Ramasse couverts	11,50 €
Verre à bière « ballon »	3,50 €
Verre à pied 25 cl	3,00 €
Verre à pied 19 cl	2,50 €
Flûte 16 cl	4,00 €
Fourchette	2,50 €
Couteau	3,25 €
Cuillère à soupe	2,50 €
Cuillère à café	1,50 €
Flûtes (bar)	3,00 €

Tout autre dégât, casse ou perte sera facturé au tarif réel du renouvellement sur présentation de la facture.

Cela vaut pour la salle polyvalente comme pour le Centre Culturel

e) Les cas de gratuité et les tarifs spéciaux :

L'accès aux salles sera gratuit pour :
La Mairie de Schwindratzheim
La Bibliothèque municipale de Schwindratzheim
Les écoles de Schwindratzheim
Les kermesses des écoles et périscolaires de Schwindratzheim
Le Don du Sang
Les Œuvres caritatives
Le Peloton Motorisé Autoroutier de Schwindratzheim pendant 0,5 jours/semaine (salle polyvalente)
Les compétitions sportives officielles (salle polyvalente)
Les créneaux d'entraînement sportif des mineurs (salle polyvalente)
Les AG et réunions de comité (dans la limite de 12/an) des associations de Schwindratzheim ainsi que des instances dont elles sont membres

Tarifs spéciaux	
FDMJC	5,00€/h pour 10h/jour maximum

f) Les tarifs de facturation de l'énergie consommée dans les salles

ELECTRICITE	Kwh	0,20 €
	Jeton 1/2 h	1,00 €
GAZ	M3	0,50 €
	Jeton 1/2 h	7,50 €

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- **D'approuver** l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus
- **De charger** M. le Maire de définir les conditions de location (règlement des salles, contrats, états des lieux...)

Adopté à l'unanimité moins une voix contre et une abstention

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Viviane PAULEN



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/05/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 26/05/2025

Le Maire :
Xavier ULRICH



